



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 20 janvier. — La note par laquelle l'agent diplomatique anglais annonce à notre gouvernement que l'Angleterre a reconnu l'indépendance des trois états d'Amérique, a été communiquée avant hier au conseil extraordinaire des ministres, au chargé d'affaires de France et aux ministres des puissances du Nord. Cette note a répandu l'alarme dans tous les esprits. Les plus prévenus même regardent aujourd'hui comme certaine la perte de nos Amériques, et comme plus que probable la rupture entre quelques-unes des puissances de la sainte-alliance. Au surplus, cette déclaration de l'Angleterre n'est autre chose que la suite naturelle des fautes que notre ministère et notre gouvernement ont commises depuis 18 mois. Ce qui augmente encore notre inquiétude, c'est que, malgré tout ce qui a été dit sur l'arrivée au Pérou du vaisseau le *saint François d'Assises* et le brick *l'Achille*, sortis de Cadix le 13 janvier de l'année dernière, le gouvernement n'a pas encore reçu la nouvelle officielle de leur arrivée dans l'Océan-Pacifique.

Les provinces d'Estramadure et de Catalogne, qui les dernières avaient été évacuées par l'armée constitutionnelle, et qui, comme par voie d'indemnité du plus long séjour que les troupes de la révolution y avaient fait, avaient été reçues à ne payer que la demi-dîme pour l'année 1825, se refusent maintenant à payer l'autre moitié qu'on leur demande. Cette faute du gouvernement est d'autant plus remarquable, qu'elle tombe précisément sur les deux provinces du royaume où l'esprit révolutionnaire a fait plus de progrès.

(J. des D.)

— Il y a eu dans les environs de Grenade, une rencontre très-sanglante entre une bande de constitutionnels et un bataillon de troupes royalistes; celles-ci cernèrent les autres dans un cortijo, et les massacrèrent tous sans accorder quartier à aucun. On a conféré un grade et l'écusson de la fidélité à tous ceux qui ont assisté à ce fait d'armes....

— Les troubles qui ont lieu chaque jour dans la province de Coenca, où l'esprit d'exaltation est plus prononcé que dans aucune de nos autres provinces, ont décidé le gouvernement à y envoyer quelques forces militaires: elles seront commandées par le lieutenant-général Bessières, qui aura le titre de capitaine-général de la province.

— Les bandes de voleurs se grossissent de plus en plus; elles ne se bornent plus à piller sur les grands chemins, elles mettent les villages à contribution.

Barcelone, le 21 janvier. — Un détachement français qui est entré ce matin avec un convoi de provisions, a amené un capucin prisonnier; il a été suivi jusqu'à la porte de la ville par les habitants de la campagne qui accablaient la troupe de huées. Les soldats en riaient, sans la moindre démonstration de colère. Le même tapage s'est renouvelé dans la ville et surtout devant la porte du commandant où sa révérence est restée pendant plus d'une heure, en attendant une décision. On l'a ensuite conduit en prison. On dit que le franciscain parcourait les villages en prêchant la croisade et les *vêpres siciliennes* contre nos restaurateurs.

ALLEMAGNE.

Dresde, le 15 janvier. — Voici l'analyse de la constitution que le duc de Saxe-Meiningen vient de donner à ses états.

La première partie est consacrée aux dispositions générales. La constitution est propre à toutes les parties du duché de Saxe-Cobourg-Meiningen; elle reconnaît trois classes dans l'état, celle des propriétaires des terres nobles, les bourgeois et des paysans, qui, réunis par représentants, forment les états provinciaux du pays. C'est de leur sein qu'on tire les députés qui composent la représentation nationale. La seconde partie consacre les droits du souverain par rapport à la constitution.

Le souverain convoque, ouvre, ferme et ajourne la diète en personne ou par représentant. Sans sa volonté, aucune réunion n'est légale. Le souverain nomme à son choix un député pris dans chacune des trois classes; celui qu'il prend dans l'ordre de la noblesse est de droit maréchal des états, à moins que les députés n'y mettent opposition, et ne la justifient par des représentations valables.

La troisième partie concerne les droits des états. Ils jouissent entr'autres des droits suivants: de subvenir, de concert avec le souverain, aux besoins du pays, en tant qu'il doit y être pourvu par le moyen des caisses de l'état et par la fortune des citoyens, de constater ces besoins, et d'établir des impôts et des charges pour les couvrir; d'être consultés et entendus chaque fois qu'il s'agira d'imposer de nouvelles charges aux citoyens et de prendre des mesures qui pourraient avoir de l'influence, sur leur fortune, de verser tous les produits des impôts dans une caisse particulière, de veiller à ce qu'ils soient employés à leur destination et d'adresser des représentations au souverain sur les infractions à la constitution et sur les

atteintes que pourraient commettre des employés contre l'honneur et la fortune des citoyens. Et enfin d'avoir un comité permanent pour veiller à la conservation de leurs droits pendant le tems où les diètes ne sont pas rassemblées.

La 4^e partie est relative à l'élection et au nombre des députés, fixé à 21.
(La suite à demain.)

ANGLETERRE.

Londres, le 29 janvier. — On lit dans le *Morning-Chronicle*: « L'armée va être considérablement augmentée, et l'on n'attend que l'ouverture du parlement pour commencer les levées. Les 5,000 hommes qu'on s'occupe déjà à recruter pour l'Inde, sont tout ce que les ministres peuvent faire de leur propre autorité. Les détails de l'augmentation dont il s'agit ne sont pas encore définitivement arrêtés; mais nous croyons qu'on a l'intention de remettre les régimens de ligne sur le pied où ils étaient pendant la guerre. Il faut certainement qu'il y ait de puissans motifs pour prendre ces mesures, si les ministres veulent être justifiés aux yeux de la nation. S'il existe quelque danger, il faut sans doute nous mettre en mesure de l'affronter; mais dans ce cas le discours du trône devra nous présenter une perspective tout à fait différente de celle que les ministres nous ont offerte naguère au milieu d'un festin civique. Nous désirons seulement qu'on ne trompe point la nation, et que des dépenses inutiles ne viennent pas frustrer l'espoir si juste d'obtenir une diminution dans les charges qui pèsent sur le peuple. »

— Nos journaux paraissent oublier toute autre affaire pour celle du comédien Kean. Son nom seul excite des tempêtes: hier, quand on est venu annoncer, selon l'usage, au théâtre Drury-Lane, la représentation du lendemain, l'acteur avait eu à peine le tems de nommer *Othello*, pour la seconde rentrée de l'individu en question, qu'un murmure violent n'a que trop indiqué ce qui doit se passer ce soir. Quant aux deux galeries, au contraire, elles ont crié unanimement *vive Kean!* L'agitation a duré si long-tems, qu'il a été impossible d'entendre un mot de la seconde pièce.

— Une aventure scandaleuse et bien tragique occupe en ce moment le public. Une jeune Italienne d'une beauté ravissante, vient de s'empoisonner avec une forte dose de laudanum. On a trouvé sur la table de sa chambre une lettre qui explique les motifs de cet acte de désespoir. Cette infortunée nommée Maria Briscoli, avait eu le malheur d'attirer les regards d'un homme fort riche. Il employa tous les moyens pour déterminer l'objet de sa passion à venir rester avec lui à la campagne. Mais quand il eut la certitude que la jeune Maria deviendrait mère, il imagina un prétexte pour la faire reconduire à Londres, en promettant de lui fournir les moyens de vivre honnêtement. Etonnée de ne plus recevoir de nouvelles de son séducteur, la jeune Italienne lui écrivit des lettres touchantes qui restèrent sans réponse. Elle n'en obtint même pas, quand elle lui eût fait part de la naissance de leur enfant. Cet enfant n'a vécu que peu de jours: Maria écrivit de nouveau à cet homme cruel pour le supplier, au nom de l'amour qu'il avait eu pour elle, de lui fournir un peu d'argent pour retourner en Italie. C'est alors qu'elle reçut une réponse: « Pourquoy, lui mandait ce tigre, n'êtes-vous pas morte avec votre enfant? Voici 10 livres sterling: c'est le dernier secours que vous obtiendrez jamais de moi. » Dès le lendemain, Maria Briscoli n'était plus. Le nom du monstre qui l'a perdue sera rendu public.

FRANCE.

Paris, le 30 janvier. — On estime, dit un journal ministériel du soir, qu'une cinquantaine de familles absorberont à elles seules plus d'un tiers de la somme allouée pour l'indemnité.

— Au dire de la *Gazette d'Augsbourg*, M. de Wolkonsky, qui a eu hier sa première audience du roi, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Russie, est chargé par l'empereur Alexandre d'engager fortement S. M. Charles X à laisser l'armée française en Espagne, jusqu'à ce que la tranquillité de ce pays soit parfaitement rétablie.

— On lit dans le *Mémorial bordelais*:

« Notre correspondance de Madrid nous apprend qu'on parle beaucoup, dans cette capitale, d'un traité de commerce fait entre la France et l'Espagne, traité par lequel les bâtimens français qui se rendent dans les colonies espagnoles non-insurgées, jouiraient d'une très grande diminution dans les droits d'entrée, et principalement dans les ports de la Havane, de Santiago-de-Cuba et de Porto-Ricco. »

— Si l'on croit les dernières lettres de Madrid, la nouvelle positive de la reconnaissance par l'Angleterre des républiques de l'Amérique ci-devant espagnole, a produit une vive sensation dans cette capitale. On y disait aussi, sur la foi de lettres de Lisbonne, qu'à la sollicitation de l'ambassadeur anglais, sir William A'Court, le roi Jean VI avait reconnu l'indépendance du Brésil, et changé ses ministres. On attribuait à cette cause le départ de M. Hyde-de-Neuville.

— M. Pierre Grand, avocat, vient d'adresser à la chambre des députés une pétition dans laquelle il demande que, lors du vote de la loi sur les indemnités, MM. les députés émigrés laissent

à ceux de leurs collègues qui ne le sont pas, le soin de prononcer sur cette loi. Reste à savoir si, dans ce cas, la chambre serait en nombre pour délibérer.

— L'*Ami de la religion*, journal plein de douceur, d'onction et de charité chrétienne, défend avec une grande énergie les dispositions, en vertu desquelles on doit couper le poing et la tête aux sacrilèges. Cette hideuse boucherie lui paraît un moyen de persuasion indispensable pour faire fleurir la religion et lui concilier tous les cœurs. La *Quotidienne* de son côté, trouve que le projet de loi sur les communautés religieuses, porte le cachet révolutionnaire : elle y indique un perfectionnement indispensable : le rétablissement des vœux perpétuels.

— Voici encore une petite vengeance ministérielle. Le *Mémorial bordelais* se permettait de réimprimer des morceaux de M. de Chateaubriand et de M. Fiévée ; il osait même quelquefois faire de l'opposition pour son compte, ne pas s'humilier devant les circulaires électorales, et surtout il ne se montrait pas un assez robuste admirateur de l'éloquence de M. le garde des sceaux. Une pareille irrévérence ne pouvait rester impunie : on vient de retirer les impressions de la préfecture à M. Lavigne, propriétaire et éditeur de cette feuille. M. Lavigne avait fait ce service pendant dix ans et sous trois préfets différens.

— Le *Star* annonce que des jésuites français viennent d'acheter, presque au centre de l'Irlande, une très-vaste propriété qui leur a coûté 21,000 liv. sterlings (500,000 fr. environ), et où ils comptent former un établissement directeur de cet ordre. Il est à croire que cette acquisition dans les circonstances actuelles, achèvera d'éclairer le gouvernement anglais sur le véritable foyer des intrigues au moyen desquelles on entretient les troubles de l'Irlande.

— Les journaux anglais annoncent, dit le *Courrier franç.*, que l'armée britannique va être augmentée, et le journal du ministère, *the Courier*, s'exprime sur le compte des cabinets du continent avec un ton ferme et résolu qui annonce que le gouvernement anglais craint peu leur mécontentement. De leur côté, nos journaux ministériels ne montrent pas des dispositions moins belliqueuses. La *Quotidienne* invoque le canon de Fontenoy ; l'*Etoile* annonce que les gouvernemens du nord, d'accord avec le gouvernement français, sont résolus à ne point reconnaître les nouveaux états de l'Amérique. Tout cela paraît peu favorable au maintien de la paix européenne, et il n'est point étonnant que des bruits de guerre aient couru à la bourse.

— Le bulletin administratif de l'Aveyron contient une nouvelle qui rejouira toutes les âmes bien pensantes. M. David Woelffel, le même, à ce que nous croyons, qui arrêta le général Berton, et qui est aujourd'hui lieutenant de gendarmerie à Espalion, vient d'abjurer l'hérésie de Luther et de rentrer dans le giron de l'église catholique.

— L'assemblée générale des actionnaires de la banque de France a en lieu le 29 janvier. M. le duc de Gaëte, gouverneur, a présenté, au nom du conseil général, le compte qu'il doit rendre des opérations de la banque pendant l'année qui vient de s'écouler.

On voit par ce compte rendu que le dividende, qui l'année précédente s'était arrêté à 81 fr. 50 c. s'est élevé, en 1824, à 92 fr. Les derniers résultats du service dont la banque s'était chargée, en 1823, pour le compte du trésor royal, ont contribué à l'amélioration du dividende de 1824. Mais les escomptes au commerce y ont pris une part notable. La masse de ces escomptes qui n'avait monté qu'à 320,146,525 fr. en 1823, s'est élevée en 1824 à 489,346,470 fr.

Il est entré et sorti dans les deux semestres :

En argent	566,962,648 fr.
En billets	8,897,549,000
Total	9,464,511,648 fr.

Ce résultat atteste et le zèle des employés, et l'étendue toujours croissante des services rendus par la banque, tant au commerce et au public, qu'à l'état lui-même.

Cours de la bourse du 31 janvier. — 5 p. c. cons. 103 fr. 25 c. Emp. royal d'Espagne, 56 5/8 ; act. de la banque, 1975 50. La fin du mois, à 3 h. 1/2 était à 103 fr. 25 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Ancône, le 15 janvier. — Un navire qui a quitté Zante le 11 de ce mois, a apporté ici des lettres et des gazettes de Missolonghi, qui vont jusqu'au 5 janvier. A quelques variantes près, elles annoncent que la guerre civile est étouffée en Morée, et que la tranquillité y est rétablie. On ne savait rien d'une descente de la flotte turco-égyptienne en Morée.

— Un grand nombre de septinsulaires, de Maltais et autres sujets anglais, s'enrôlaient dans la flotte musulmane. La légation d'Angleterre vient de donner les ordres les plus sévères pour que de semblables enrôlemens n'aient plus lieu à l'avenir ; elle a réclamé et repris les derniers individus qui s'étaient engagés. Les Turcs montrent un grand mécontentement de cette nouvelle mesure.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 3 FÉVRIER.

Le roi voulant qu'il soit imprimé une marche régulière, fixe et plus active aux affaires, et qu'il soit établi un terme dans lequel il puisse être fait droit sur les requêtes qui lui seront présentées, a bien voulu donner aux chefs des divers départemens d'administration générale, les instructions nécessaires à cet effet. Un des moyens d'atteindre ce but était de charger les chefs d'administrations provinciales, de tracer aux autorités qui leur sont subordonnées, une règle de conduite sur un point aussi important. En conséquence, M. le gouverneur de la Flandre occidentale vient de fixer à celles de cette province un délai de 15 jours, à compter de celui de la réception des pièces qu'il leur transmettra, pour y donner leur avis ou fournir les renseignemens qui leur seront demandés, à moins que par la lettre d'envoi même, un autre délai ne soit fixé ; et si quelques affaires paraissaient de nature à ne

pouvoir y répondre dans le terme susdit, il n'en faudra pas moins que les autorités subalternes en fassent connaître les motifs dans le même intervalle à M. le gouverneur, qui réglera ultérieurement la marche à suivre. Les régences des villes et les employés supérieurs des contributions devront répondre directement, et celles des campagnes par l'intermédiaire de MM. les commissaires de district. Tout retard et toute négligence dans l'exécution des mesures d'un si grand intérêt pour les habitans du royaume, seront portés à la connaissance de S. M. (*Journ. de Brux.*)

— La société nationale de commerce, continue ses opérations avec activité. La direction de cette société, qui siège à Lahay, a arrêté le 1^{er} de ce mois, que les actionnaires feront les versemens suivans : de 10 % le 15 mars 1825, de 15 % le 15 mai de 10 % le 15 juillet. Ces versemens se feront : à Amsterdam à la banque ; à Bruxelles, chez le trésorier de la société générale des Pays-Bas pour l'encouragement de l'industrie nationale, dans les autres villes, chez l'agent de ladite Société.

— Le nommé Vancelaer, agent d'affaires domicilié à Bruxelles, vient d'y être arrêté du chef d'escroquerie et d'usure habituelles.

— L'honorable sir Robert Wilson, à qui la France est interdite, n'ayant pu obtenir du ministère français la permission de s'embarquer à Calais pour retourner dans sa patrie, vient de s'embarquer à Ostende avec ses fils, après y avoir séjourné pendant 20 jours.

— Un journal rapporte qu'il vient de s'élever une question d'indemnité qui pourrait trouver son application à quelques-uns de nos compatriotes. On se rappelle que vers la fin de 1793, lorsque les Allemands qui étaient entrés en France, furent contraints de repasser le Rhin, la terreur régnait en France, la guillotine était en permanence ; le fameux prêtre Enlogius Schneider, alors accusateur public près le tribunal révolutionnaire de la Basse-Saxe, menaçait la vie et la liberté de ses malheureux habitans, qui se réfugièrent, au nombre d'environ 40,000, sur la rive droite du Rhin, et furent ensuite inscrits sur la liste des émigrés. Les meubles de quelques-uns d'entre eux furent vendus comme biens nationaux ; et lorsque deux ans après ils obtinrent la permission de rentrer en France, ceux-là seulement dont les biens n'étaient pas encore vendus purent y rentrer. Un grand nombre d'autres avaient habité l'ancien district de Wissembourg, qui s'étendait jusqu'à la Queich, les uns sur la rive droite, les autres sur la rive gauche de la Lauter. Beaucoup de ceux qui étaient domiciliés sur la rive droite avaient été propriétaires sur la rive gauche de cette rivière, et vice versa. Tous ces individus, en vertu du principe du projet de loi aujourd'hui soumis aux chambres de France, ont droit à l'indemnité, attendu que la nation a saisi leurs immeubles, les a vendus et en a touché le montant. Cependant le projet n'alloue d'indemnités qu'à ceux des Français qui ont perdu des immeubles en France ; mais par le second traité de Paris en mil huit cent vingt-cinq une portion considérable de l'ancien district de Wissembourg, savoir toute la rive gauche de la Lauter, a été détachée de la France et mise à la disposition des puissances alliées, lesquelles l'ont cédée à la Bavière. Selon la lettre de la loi projetée, les habitans du pays entre la Lauter et la Queich ne recevraient aucune indemnité pour leurs immeubles confisqués et vendus comme biens d'émigrés, pas plus que les anciens émigrés du district de Wissembourg ou d'autres districts d'Alsace, lesquels ont perdu des immeubles situés entre la Lauter et la Queich. C'est là-dessus que reposent les réclamations qui ont été faites à Paris ; on les regarde comme fondées dans la nature des choses et dans le droit strict ; et la demande qui d'abord sera faite par la voie diplomatique, a pour objet de faire comprendre dans la catégorie de la nouvelle loi tous ceux qui y sont intéressés de la manière dont nous venons de le dire.

— Un journal français intitulé *le Nain*, rapporte qu'il n'a pas été bruit dans les salons du faubourg saint Germain, que d'un côté que M. le général d'Ambrugeac aurait proposé à M. l'abbé de Pradt à la suite d'une discussion très vive sur la loi des indemnités.

— On mande de Christiania (Norvège) que cette ville a failli éprouver le même sort que Pétersbourg : les eaux étaient montées dans les environs, à une telle hauteur, que la ville en était entièrement entourée ; ce n'est que par la solidité de ses remparts qu'elle a été préservée d'une submersion totale.

— On assure que le vice-roi d'Egypte a demandé à la Porte l'autorisation de faire battre de la monnaie d'or, et qu'il a essuyé un refus. Si le fait est vrai, le mécontentement du fier pacha sera une circonstance heureuse pour la Grèce.

— Le nombre de naissances s'est élevé à Berlin, pendant l'année dernière à 7531, et celui des décès à 6386.

— Le *Belge* rapporte le fait suivant :

Dans un village de Filsum, en Ost Frise, un simple garçon charpentier a confectionné une horloge qui, outre les aiguilles et sonneries ordinaires, indique les mois et les jours, le cours du soleil et les phases de la lune. Ce qu'il y a de plus surprenant dans cet ouvrage, c'est que l'aiguille qui indique les jours, marque même le jour intercalaire des bissextiles, sans qu'il soit nécessaire de la diriger qu'une fois en 132 ans. L'auteur de ce chef-d'œuvre n'est jamais sorti de son village.

Tous les journaux de France parlent de guerre, les uns craignant, les autres sérieusement, et, parmi ces derniers, il y en a qui ne sont pas moins plaisans. Hier déjà nous avons parlé de Rodomontades de l'*Etoile*, de l'*Aristarque* et de la *Quotidienne* ; ils reviennent à la charge aujourd'hui, et le *Courrier Français* après s'être moqué d'eux, examine la question d'une guerre contre l'Angleterre, qu'il croit impossible même de la part de l'*Sto. Alliance*. « Sur quel point, dit-il, est-on en mesure pour attaquer l'Angleterre ? Sur quel point l'Angleterre n'est-elle pas prête à repousser toute attaque et à agir avec avantage ? Elle a des escadres dans tous les parages, et au bout de trois

mois de guerre, pas une des puissances qui la combattrait ne conserverait un seul bâtiment tenant la mer. Le gouvernement anglais serait soutenu dans une pareille guerre par l'assentiment de sa nation toute entière; les gouvernemens de la Ste.-Alliance trouveraient-ils le même appui dans les peuples du continent, dont les intérêts, dont les vœux seraient liés à la cause que soutiendrait l'Angleterre ? »

Le *Journal du Commerce*, sans s'occuper de l'impossibilité de cette guerre, et paraissant même croire à la vraisemblance d'une déclaration plus ou moins prochaine, quelque imprudente qu'elle puisse être, fait voir quels seraient les caractères nécessaires et les résultats probables de cette lutte armée. Les émigrés eux-mêmes, et sans qu'ils s'en doutent, dit-il, vont être attachés, par les rentes qu'on leur offre, à la cause des peuples qui est celle de la liberté d'industrie et de propriété. Or la guerre qui menace de troubler encore le repos du monde sera la guerre du pouvoir absolu contre les droits des peuples; d'un côté se trouve l'inertie, l'immobilité ou même la rétrogradation, de l'autre l'activité créatrice qui améliore incessamment l'état physique et moral de l'homme. Il faudra que le gouvernement français choisisse; et ses impôts, son crédit, lui marquent la place qu'il doit prendre par intérêt, si les sentimens unanimes de la nation ne lui semblent pas devoir être consultés. « Ne vous y trompez pas, lui dit le *Journal de Commerce*, la première guerre européenne ne sera qu'une grande lutte, et probablement décisive, entre le despotisme et la liberté, la civilisation et la barbarie. Sachez donc bien d'avance dans quels rangs la France doit figurer: se tromper ou hésiter au moment décisif, c'en sera assez pour vous perdre, et si la France avait encore de nouveaux malheurs à vous reprocher, la France cependant ne périrait pas. » V. M.

SPECTACLE.

Le Barbier. — Bénéowski. — Les Voitures versées.

C'était un homme fort extraordinaire que ce Bénéowski, et ce qui doit étonner, c'est que sa vie aventureuse n'ait pas fourni aux auteurs des boulevards cinq ou six mélodrames à grand spectacle, et certes belle était la matière! Dès sa jeunesse, il avait embrassé la profession des armes, et servait dans les troupes de l'empereur d'Allemagne; mais il quitta ce service pour passer à celui de la Pologne, menacée de subir la protection de la Russie. Bénéowski, se joignant aux confédérés de Cracovie qui ne voulaient pas être protégés, signa avec eux le fameux acte d'union. Son audace, son courage, ses talens militaires le rendirent l'âme et le chef de l'association: il obtint plusieurs avantages signalés sur les Russes; mais la cause la plus juste ne reste pas toujours triomphante, et la fortune d'ordinaire se déclare pour les gros bataillons. La petite troupe de Bénéowski fut vaincue: prisonnier lui-même, il parvint à s'évader: pris de nouveau, il s'échappa encore; surpris une troisième fois, il fut exilé en 1770 au Kamschatka, pour être employé avec les plus vils malfaiteurs dans les mines de charbon de terre. Relégué aux confins du monde, plongé dans de profonds abîmes, son courage ne l'abandonna pas. Naturellement éloquent, doué d'une audace peu commune, il prend sur ses compagnons l'empire qu'exerce une âme forte sur les esprits vulgaires. Il forme une conjuration, réunit cent cinquante exilés, s'empare de la forteresse russe et fait prêter serment par les habitans à la confédération de la Pologne. Mais ce succès n'était qu'éphémère: prévoyant qu'il ne pourrait long-tems se soutenir contre ses ennemis, il s'embarque avec les conjurés, s'avance sur un frêle bâtiment à travers le vaste Océan Pacifique, aborde au Japon, à la Chine, et après mille fatigues et mille dangers, arrive aux Indes, d'où un vaisseau français le remène en Europe. Accueilli avec empressement par les ministres de Louis XV, il leur remet les archives qu'il avait enlevées du Kamschatka. Ces papiers importans contenaient un plan d'invasion de la Chine par les Russes, plan qui fut envoyé à l'empereur de la Chine. Ainsi l'ambitieuse Catherine méditait à la fois la conquête de deux puissans empires. On pourrait croire qu'après tant d'aventures diverses, Bénéowski ne désirait plus qu'une vie paisible; mais ennemi du repos, il s'embarque avec quatre à cinq cents aventuriers pour aller former un établissement à Madagascar. A peine s'y était-il établi, qu'attaqué et chassé par les insulaires, il est contraint de revenir en Europe; il offre alors ses services au cabinet anglais et retourne à Madagascar dans l'intention de s'emparer des comptoirs français. Cette tentative manqua, il y fut tué (en 1786) après s'être défendu avec beaucoup de courage, dans une redoute où il s'était retranché.

D'après cette esquisse, toute rapide et toute imparfaite qu'elle est des aventures de Bénéowski, ne trouvez-vous pas, mes chers lecteurs, qu'une vie si agitée et si fertile en événemens, fournirait autant à la muse dramatique que tel roman de M^r. d'Arincourt, et cependant nos faiseurs n'ont su tirer d'une mine si féconde qu'un seul opéra.

Me voici après un assez long détour arrivé au point où j'aurais dû commencer; je voulais parler des trois dernières représentations et nullement des aventures de Bénéowski: je voulais féliciter la direction sur l'heureuse composition du spectacle offert depuis peu aux abonnés, sur l'encombrement de la salle dimanche et lundi, sur les recettes abondantes que fait présumer cette masse de spectateurs. Courage! vous êtes dans la bonne route, ne la quittez plus; c'est celle de nos plaisirs et de votre fortune.

Au choix excellent des pièces est venu se joindre une bonne exécution; le *Barbier* a été représenté avec un ensemble parfait. *Figaro* et *Rosine*, le comte et *Bartholo*, *Basile* lui-même, tous ont eu part aux applaudissemens. Pourquoi cette représentation serait-elle la dernière ainsi qu'on l'a annoncé; la curiosité du public n'est pas encore satisfaite; il redemandera son cher *Barbier* et s'y portera avec un empressement nouveau.

A Rossini a succédé les deux jours suivans *Boyeldieu* avec sa musique noble, riche et touchante dans *Bénéowski*; gaie, vive

et spirituelle dans les *Voitures Versées*. Le premier de ces opéras accueilli avec beaucoup de faveur, aurait pu être joué d'une manière plus satisfaisante; une observation qui a été déjà faite et qui est vraie c'est que chaque première représentation est infiniment plus soignée que les suivantes. D'où vient cette négligence? Les abonnés ne la méritent pas, et ils auraient le droit de s'en plaindre. M^{lle} Ducasse ne perdra-t-elle jamais cet air d'emprunt et de premier début, cette monotonie de gestes parfois insupportable? Qui la condamne à rester immobile à l'endroit où elle s'est une fois fixée? Ce n'est pas tout de bien filer un son: encore faut-il que l'actrice se retrouve dans la chanteuse. Voilà comme on réussit et voilà

« Comme on peut du public mériter les amours. »

En lisant l'annonce du spectacle de ce soir, qui ne croirait qu'il est question d'un abonnement suspendu, tant elle est fastueuse, deux opéras charmans, un vaudeville spirituel; une ouverture à grand orchestre: quel bonne fortune! ce n'est que lundi que l'abonnement sera suspendu: c'est décidément ce jour là que la *Pie* prend son vol sur notre théâtre. Quels flots de spectateurs vont inonder la salle! que de larmes l'intéressante victime de Palaiseau fera verser.

T. Rouyer.

CHARADE.

Mon premier renfermé dans le sein de la terre,
En sort pour nos malheurs et notre utilité;
Mon second, d'une étoile en suivant la clarté,
D'un enfant au berceau visita la misère.
Grâce à notre moûture, à notre impôt foncier,
Le pauvre laboureur, à son propriétaire,
Ne peut plus en entier acquitter mon entier.

Le mot de la dernière énigme est *Secret*.

GOVERNEMENT PROVINCIAL DE LIÈGE.

Demande en concession de mines

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 10 juin 1820, sous le n° 498 du répertoire, les sieurs Guillaume-Joseph Stembert et Mathieu-Joseph Thomus, domiciliés à Limbourg, ont demandé la concession de mines de plomb, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 225 bonniers métriques dépendans des communes de Membach et Goé, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant du fond de Nantiste à l'endroit où le chemin de Longatz à Membach vient aboutir à la Vesdre; prenant alors ce chemin et le continuant jusqu'à l'extrémité du village de Membach au lieu où vient déboucher la voie du hameau de Winkel.

A l'Est, suivant ensuite ladite voie à travers le hameau de Winkel, de manière à arriver à la rivière de Vesdre dans la direction la plus directe.

Au Sud et à l'Ouest, de ce point longeant en descendant la rive gauche de la Vesdre et ses différentes branches vers le sud jusqu'à l'embouchure du chemin de Longatz à Membach au fond de Nantiste, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface 25 cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT:

1°. Les bourgmestres des villes de Liège, Verviers et Limbourg, et les mayeurs des communes de Membach et Goé, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2°. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication. Il pourra être pris, au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande en concession dont il s'agit.

3°. Immédiatement après l'expiration du 4^e mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

En séance à Liège, le 26 janvier 1825, où étaient présens nobles et très-honorables seigneurs

Baron de Villenfagne, Bellefroid, Crawhez,
Knaps-Kenor,
Walthéry, Delexhy.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation:

Le greffier des états, Signé BRANDÈS.

TEMPÉRATURE DU 3 FÉVRIER.

A 9 h. du mat., 5 1/2 deg. au-dessus; à 3 h. après-midi, 6 d.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 2 février.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 1 fille, 1 femme; savoir:

Marie-Elisabeth Fraipont, âgée de 69 ans, marchande, rue sur le Marché, épouse de Jean-Crespin Mahy.

Mariages 7, savoir, entre:

Bernard-Joseph Garnire, journalier, rue Neuville, et Marie-Anne-Joseph Raës, journalière, rue Graud-Jonkeux.

François-Joseph Carsembrouck, menuisier, rue Hors-Château, et Marie-Françoise Raick, sans profession, rue Salamandre.

Lambert-Joseph Colsoul, ouvrier cordonnier, rue Lulais-les-Fèves, et Marie-Adélaïde Fabry, couturière, même rue.

Joseph Liégeois, journalier, rue Beuregard, et Marguerite Bonharmont, blanchisseuse, rue derrière St-Pholien.

Nicolas Melotte, cordonnier, rue du Cimetière, veuf de Barbe-Thérèse Lambermont, et Jeanne-Lambertine-Joseph Lakaye, couturière, rue Pierreuse.

Louis-Etienne Genet, journalier, rue derrière St-Pholien, et Marie-Françoise Miseret, journalière, même rue.

Martin Bataille, garçon meunier, rue Chaussée-des-Prés, et Agnès-Henriette Douffet, lingère, rue Porte-aux-Oies.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SALLE DES DRAPERS.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, dimanche prochain, six du courant. Prix d'entrée : 1 fr. 50 centimes, ou 73 cents des Pays-Bas. — On commencera à 6 heures du soir.

BAL dimanche, à la Cave du Palais. La carte d'entrée se payera 22 cents (50 centimes) que l'on retrouvera en boisson et au choix. Chaque personne est tenue de prendre une carte pour entrer. On peut se procurer des cartes d'avance.

On commencera à 7 heures du soir.

Le CONCERT que le jeune Massart donnera à son retour de Paris, où, depuis dix mois, il perfectionne son talent à l'école du célèbre Kreutzer, est fixé au samedi 19 février prochain. L'on peut souscrire et se procurer des billets d'entrée au prix d'un fl. 42 cents (3 fr), chez le concierge de la Société d'Émulation, et rue Neuvise, n° 941.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

On demande une servante rue Souverain-Pont, n° 330.

(90) A placer dès-à-présent en rente sur hypothèque, mille treize florins vingt-six cents. S'adresser n° 31, cloîtres de Ste. Croix, et au notaire RICHARD, chargé de la vente de plusieurs maisons tant en ville qu'à la campagne.

(88) On désire avoir un jeune-homme d'une famille honnête, qui voudrait apprendre l'état de plombier. S'adresser rue Hors-Château, n° 243.

Vin de bonne qualité à 21 cents (7 sous et demi la bouteille), Hors-Château, n° 459, derrière la fontaine St. Jean-Baptiste.

() Samedi 5 février 1825, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire DELVAUX, résidant Place-Verte, à Liège, l'adjudication volontaire des immeubles de Mr. Peters aura certainement lieu. On informe le public que le prix sera versé es-mains dudit notaire, à effet de payer tous les créanciers hypothécaires et personnels. Ces derniers sont invités de nouveau à donner communication de leurs titres.

Le même jour on vendra également une ferme située à Simpleveld, à trois lieues de Maëstricht, contenant environ sept bonniers de jardin, terre et prairie.

Une servante au fait d'ouvrage et munie de recommandation, peut se présenter chez REMONT, place aux Chevaux, n° 792.

AVIS POUR SURENCHÈRE.

(89) Par acte avenu devant M^e DAMSEAUX, notaire à la résidence de Verviers, le 31 janvier 1825, la maison cotée numéro 1231, rue Secheval, à Verviers, avec les bâtiments de fabrique et autres formant les premier et deuxième lots des immeubles de Mr. Mathieu-Joseph Angenot, situés à Verviers, ont été adjugés à Mr. François de Sales Biolley, au prix de dix-huit mille cent florins des Pays-Bas . . . fl. 18,100.

La maison cotée n° 1224, formant le troisième lot, a été adjugée à Mr. J. J. Rigaux, au prix de deux mille vingt florins fl. 2,020.

Conformément aux conditions, on peut surenchérir d'un vingtième en faisant sa déclaration devant ledit DAMSEAUX, notaire, jusques inclus le vingt février courant.

131^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Suite du Tirage de la 6^e classe.

37 ^e liste. Prix de 1,000 florins, n°	3,024
38 ^e " " " 125,000 " "	27,974.
" " " 1,000 " "	21,345, 14,395.
40 ^e " " " 1,000 " "	24,943.
41 ^e " " " 1,000 " "	23,224, 20,876.
42 ^e " " " 1,000 " "	25,199.
43 ^e " " " 1,000 " "	23,784.
44 ^e " " " 1,000 " "	16,213, 24,767.
45 ^e " " " 1,000 " "	27,814, 27,387.
46 ^e " " " 1,000 " "	9,393.
47 ^e " " " 1,000 " "	24,169, 33,160.
" " " 5,000 " "	31,745.
48 ^e " " " 1,000 " "	13,854.
" " " 5,000 " "	33,514.

Prix des lots pour la 5^e semaine :

En achat. fl 140.

En location. " 76.

Le collecteur qualifié, MATHIAS.

CATALOGUE d'une très-belle et grande collection de livres (91) De théologie, piété, jurisprudence, histoire, belles lettres, musique, etc., dont la vente aura lieu mardi et jeudi 8 et 10, et mardi et jeudi, 15 et 17 février 1825, aux heures de relevée, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, ou le catalogue se distribue de même chez P. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380, au prix de 9 cents (20 centimes).

NB. Le mardi 8, la majeure partie des livres de ce catalogue sont tous livres de piété peu communs et richement cotés.

A louer pour mars prochain, une maison composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, et une cuisine, cinq chambres à coucher, un grand jardin bien arboré, sur la route de Chaufontaine, à 5/4 de lieue de Liège.

S'adresser à Mr. le notaire PIRGHAYX, à Chênée.

Mardi, 8 février 1825, à dix heures très-précises du matin, Mr. le baron de Stockhem de Vieux-Waleff fera continuer la vente aux enchères et par portions, d'une quantité de granges, chênes et hêtres, la plupart propres aux usines, dans le bois dit Jean Etienne, sis à Vyle, près Modave, à une lieue et demie de Huy, par le chemin des Forges, laquelle vente n'a pu être terminée le 20 janvier dernier, à cause du mauvais temps, et aura lieu au pied des arbres, à crédit, moyennant caution.

On demande pour une ville des provinces septentrionales de ce royaume, deux ouvriers expérimentés dans tout ce qui concerne le laminage des métaux, et qui aient travaillé dans des fabriques de fer ou de cuivre. S'adresser au bureau de ce journal.

Une fille sachant coudre et capable de soigner plusieurs enfants, ainsi qu'une servante sachant faire une cuisine hollandaise, peuvent se présenter faubourg St. Laurent, n° 112.

Une bonne garde d'enfant peut s'adresser rue du Palais, numéro 916.

Une demoiselle, au fait d'un commerce d'épicerie, peut se présenter place du Marché, n° 925, à Verviers.

Mardi huit février prochain, à dix heures du matin, dans une salle de la maison du notaire LYS, à Verviers, le syndicat définitif à la faillite Noël Hanset, de Verviers, avec les autres co-propriétaires, feront exposer en vente publique et adjuger définitivement, même au-dessous de la mise à prix, une maison propre à la fabrique de draps, n° 1430, consistant en bâtiments d'habitation et de fabrique, teinturerie avec chaudière, poiles, rames au chaud et pont sur le canal, située entre des Rennes à Verviers. Cette vente sera faite devant M. le juge de-peace du canton de Verviers, en vertu d'autorisation légale. Elle présente toute sûreté à l'acquéreur. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

A vendre, arrenter ou à échanger contre rentes ou biens fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et deux bonniers de prairie. La maison seule est aussi à louer. S'adresser rue Souverain-pont, n° 312, à Liège.

A louer dès-à-présent, un très beau quartier distribué de la manière la plus commode, fraîchement et élégamment décoré, jouissant de la vue la plus agréable, avec cuisine, cave, etc. et au besoin remise et écurie. S'adresser n° 786 la Place Verte.

(57) VENTE PAR LICITATION.

En vertu de jugement rendu par le tribunal de 1^{re} instance, à Liège, le 14 janvier 1825, les enfans et petits enfans de feu Henri-Hubert Douffet, feront vendre aux enchères, le mercredi, 18 février 1825, à 2 heures de l'après-dinée, par devant le notaire PARMENTIER et en présence de M. le juge de-peace des quartiers d'Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuvise, n° 939, les immeubles suivants en trois lots.

1^{er} Lot. Un beau moulin à farine avec deux roues, bien coup d'eau, maison du meunier, écuries, étables, avec environ trois bonniers et demi métriques (quatre bonniers ancienne mesure) de jardin et prairie attenant, exploités par les co-licitans; plus, une maison, grange, étables et dépendances, avec environ 13 perches 594 centiaunes (10 verges grandes de jardin), détenus par Etienne Douffet.

Le tout situé en lieu dit Jondry, commune de Grivegnée.

2^e Lot. Une maison propre au commerce, appelée le Vieil Moulin, située rue Basses-Wez, commune de Grivegnée, avec environ 13 perches 78 centiaunes (trois verges grandes) de jardin et prairie, occupée par Jean Petry.

3^e Lot. Et une maison d'habitation, étables et dépendances avec environ 87 perches 188 centiaunes (un bonnier) de jardin, houblonnière et potager, située à Longdoz, commune de Liège, et exploitée par le sieur Jean Douffet.

Le cahier des charges est déposé audit bureau de vente chez M^e VIGOUREUX, avoué, rue St. Séverain, n° 714, et en l'étude dudit notaire, place de la Comédie, à Liège, n° 786.